

**CHANGEMENT DE MANDATAIRES PERMANENTS A LA REGIE DE
RECETTES ET D'AVANCES DU PARC DES EXPOSITIONS « Espace
CARAT »**

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

- Vu, le code général des collectivités territoriales,
 - Vu, le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
 - Vu, l'arrêté n°2022-A-008 du 23 mars 2022 portant délégation de fonction, délégation et subdélégation de signature à Monsieur François NEBOUT en sa qualité de vice-président,
 - Vu, la décision n° 2017-D-26 du 25 janvier 2017 portant création d'une régie de recettes et d'avances du parc des expositions « Espace CARAT »,
 - Vu, l'arrêté n° 2018-A-90 du 5 octobre 2018 portant nomination de mandataires permanents à la régie de recettes et d'avances du parc des expositions « Espace CARAT »,
- Vu, l'avis conforme de Monsieur le trésorier municipal,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 20 juin 2022, il est mis fin aux fonctions de mandataires permanents de :

- Madame HEROUIN Roselyne, née le 14 juin 1963 à Rambouillet (78),
- Madame CHAUVEAU Esther, née le 23 janvier 1995 à L'Isle d'Espagnac,
- Monsieur SOURISSEAU Benjamin, né le 12 juin 1995 à Saint-Michel,
- Monsieur COUDERE Tom, né le 11 juin 1997 à Saint-Michel.

ARTICLE 2 : Pour le bon fonctionnement de la régie et uniquement pour l'encaissement des recettes sont nommées mandataires permanents à compter de cette même date sous la responsabilité du régisseur, les personnes suivantes :

- Monsieur BEAUBOIS Alexis, né le 20 juillet 1995 à Suresnes (75),
- Monsieur SOURISSEAU Benjamin, né le 12 juin 1995 à Saint-Michel,
- Monsieur COUDERE Tom, né le 11 juin 1997 à Saint-Michel,
- Monsieur MENIS Giovanni, né le 15 janvier 2000 à L'Isle d'Espagnac,
- Madame BOULESTEIX Sandy, née le 19 février 1999 à Saint-Junien (87)

ARTICLE 3 : Les autres articles de l'arrêté 2018-A-90 demeurent inchangés.

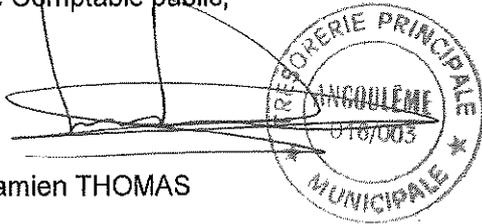
ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ANGOULEME, le 9 juin 2022

Par délégation,
Pour le président,
Le vice-président,

Pour avis conforme, le 08 Juin 2022
Le Comptable public,

Damien THOMAS



François NEBOUT

Vu pour acceptation
Le régisseur titulaire,

Vu pour acceptation
Les mandataires permanents,

Boulsteix

Coudene

Beaubois

Souisseau

Nexi

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture

Le 16 DEC. 2022

Publié ou notifié

Le 16 DEC. 2022